



**ARRETE DU MAIRE N° 2021 – 161 – DP**  
**Portant obligation de port du masque pour les**  
**personnes de plus de onze ans dans la rue du**  
**Général de Gaulle 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE à**  
**l’occasion des animations de Noël**

**Le Maire de la Commune de Kayzersberg Vignoble,**

**VU** le code de la santé publique, notamment les articles L3131-12 et suivants et L3136-1 ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le code pénal ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L2212-1 ;

**VU** la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

**VU** le décret n° 2021-1471 du 10 novembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**VU** l’arrêté préfectoral n°2021-319-01 du 15 novembre 2021 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus dans certaines parties du département du Haut-Rhin

**CONSIDERANT** que l’organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l’émergence d’un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

**CONSIDERANT** le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

**CONSIDERANT** que les risques de transmission du virus sont amplifiés dans les zones créant une concentration de population, favorisant la promiscuité et empêchant le respect des règles de distanciation sociale ;

**CONSIDERANT** que le port du masque est de nature à limiter le risque de circulation du virus ;

**CONSIDERANT** qu’à la date du 20 novembre 2021, le taux d’incidence est au niveau élevé de 277 cas pour 100 000 habitants dans le département du Haut-Rhin ;

**CONSIDERANT** qu’entre le 4 novembre 2021 et le 20 novembre 2021 le taux d’incidence augmente de 185% dans le département du Haut-Rhin passant de 97 à 277 ;

**CONSIDERANT** qu’entre le 4 novembre 2021 et le 20 novembre 2021 le taux de positivité augmente de 97% dans le département du Haut-Rhin passant de 2,78% à 5,49% ;

**CONSIDERANT** l’afflux de visiteurs attendu à l’occasion des animations de Noël à Kayzersberg à compter du 26 novembre 2021 ;

**ARTICLE 1**

Le port du masque est obligatoire pour toute personne de onze ans et plus dans toute la rue du Général de Gaulle à Kayzersberg – 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE.

Cette disposition s’applique du 26 novembre 2021 au 21 décembre 2021, de 10h00 à 20h00.

Pour assurer sa fonction de protection, le masque est obligatoirement porté en couvrant le nez et la bouche.

**ARTICLE 2**

L’obligation du port du masque prévu au présent arrêté ne s’applique pas aux personnes en situation de handicap munies d’un certificat justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires, définies en annexe du décret du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé, de nature à prévenir la propagation du virus.

### ARTICLE 3

La violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 1<sup>ère</sup> classe, soit 38 euros.

Il est rappelé que la violation des mesures prévues par un arrêté préfectoral est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>ème</sup> classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende de la 5<sup>ème</sup> classe ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3 750€ d'amende ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

### ARTICLE 4

Le commandant de la communauté de brigade de Kayserberg-Lapoutroie, la Police Municipale et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

KAYSERSBERG VIGNOBLE, le 24 novembre 2021

Le Maire



Martine SCHWARTZ

**Ampliation à :** M. le Préfet du Haut-Rhin, Mme La Procureure de la République, M. le Juge d'Instance, M. le commandant de la communauté de Brigades Kayserberg – Lapoutroie, Centre de secours à KAYSERSBERG, SDIS68, Les Brigades Vertes, Office de Tourisme, Service incendie et secours, Police Municipale, Services Techniques, Presse, Affichage